

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

TEL. : 02.37.91.88.88

N^o SDIS/BPS/2016_01/04

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et ses articles R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 janvier 2000 fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;

Considérant les résultats obtenus lors des tests annuels d'aptitude opérationnelle du 21 mai 2015 à Rennes (Ille-et-Vilaine) par :

- l'adjudant Cédric MOINE et son chien CADLOOK ;
- le sergent Nicolas GOUIN et son chien GUCCY ;

Considérant les résultats obtenus lors des tests annuels d'aptitude opérationnelle du 3 décembre 2015 à Palaiseau (Essonne) par :

- le caporal-chef Jérôme PRIMAULT et son chien EYKO ;

Vu le procès-verbal du jury d'examen en date du 16 décembre 2015 attribuant à l'adjudant Jean-Yves BARON le diplôme de conducteur cynotechnique de la sécurité civile ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'adjudant-chef Yannick CLOSIER, titulaire de l'unité de valeur CYN 3 par équivalence, assure la fonction de conseiller technique cynotechnique du corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir.

Article 2 : L'adjudant Cédric MOINE et le caporal-chef Jérôme PRIMAULT, respectivement titulaires des unités de valeur CYN 3 et CYN 2, assurent la fonction de chef d'unité cynotechnique du corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir.

Article 3 : Pour l'année 2006 sont déclarées opérationnelles pour la recherche et le sauvetage des personnes ensevelies les équipes cynotechniques suivantes :

- Adjudant Cédric MOINE et CADLOOK (250 269 801 083 041)
- Caporal-chef Jérôme PRIMAULT et EYKO (250 268 500 214 443)
- Adjudant Jean-Yves BARON et JASKO (250 268 711 110 516)
- Sergent Nicolas GOUIN et GUCCY (250 268 710 002 092)

Article 4 : Pour l'année 2016 sont déclarées opérationnelles pour la recherche des personnes égarées (**technique de QUESTAGE**), les équipes cynotechniques suivantes :

- Adjudant Cédric MOINE et CADLOCK (250 269 801 083 041)
- Caporal-chef Jérôme PRIMAULT et EYKO (250 268 500 214 443)
- Adjudant Jean-Yves BARON et JASKO (250 268 711 110 516)
- Sergent Nicolas GOUIN et GUCCY (250 268 710 002 092)

Article 5 : Pour l'année 2016 sont déclarées opérationnelles pour la recherche des personnes égarées (**technique de PISTAGE**), les équipes cynotechniques suivantes :

- Adjudant Cédric MOINE et CADLOCK (250 269 801 083 041)

Article 6 : Le directeur de cabinet du préfet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Chartres, le

05 JAN. 2016

Le préfet,

Nicolas QUILLET